



Association syndicales libres

Par **Léo**, le **10/11/2008 à 16:24**

Bonjour, il existe au sein de mon impasse une association syndicale libre qui a été créée en 1950. Il n'y a donc aucun règlement, mais nous détenons les statuts. rnEst-il possible que les copropriétaires puissent modifier des articles ou en insérer -en sachant qu'il n'y a plus d'assemblées générales ou de réunions depuis de nombreuses années. rnIl existe à l'heure actuelle de très gros problèmes de stationnement et certains copropriétaires souhaiteraient que soit établi un sorte de règlement afin de mettre un terme à ces conflits. rnPeut-on faire quelque chose.rnMerci d'avance pour votre aide